31 août 2004

04.165
ad 04.033

Postulat du groupe libéral-PPN

Le désenchevêtrement des tâches doit être accompagné d'une révision rapide de la péréquation financière

Si l'acceptation du désenchevêtrement des tâches clarifie effectivement le rôle entre communes et l'Etat – "qui commande paie" –, si effectivement la neutralité pour le contribuable en 2005 est assurée, les finances communales subissent des effets différenciés.

En effet, une bonne partie des charges qui seront transférées à l'Etat en faveur du nouveau désenchevêtrement avait déjà été prise en compte dans la péréquation. Ainsi, une partie des communes passeront deux fois à la caisse, d'autres bénéficieront à deux reprises.

C'est pourquoi, dans le souci de corriger cet effet pervers et afin de permettre au nouveau désenchevêtrement de régler définitivement et correctement les tâches qui en font l'objet, nous demandons au Conseil d'Etat de mettre sur pied, dans les meilleurs délais, une commission ad hoc qui se chargera d'apporter des propositions d'adaptation de la péréquation financière.

Le Grand Conseil attend ces résultats pour la session de mars 2005.

Signataires: Ph. Bauer, M. Surdez, J.-M. Nydegger, J.-M. Jeanneret et T. Humair.